



Troglodytes, conservation du patrimoine par petits enfants?!!

Par **patrimoineperdu**, le 11/07/2011 à 17:05

Bonjour,

Suite au décès de mes grand-parents, mon père a hérité d'une maison troglodytique dans le Maine et Loire (que la famille possède depuis plusieurs générations) et envisage de la revendre avec ses frères et soeurs malgré mon désaccord. Existe t'il une loi pouvant m'aider à m'opposer (moi petit fils) à la vente de ce patrimoine familial qui pour moi a une valeur historique, mémoriale de ma généalogie et non simplement financière. Peut-être que l'UNESCO peut m'aider, je n'en sais rien car je suis affligé de cette histoire...Merci

Par **mimi493**, le 11/07/2011 à 17:43

portez-vous acquéreur au prix qu'ils veulent vendre, c'est tout ce que vous pouvez faire. C'est leur bien, ils en font ce qu'ils veulent

Par **patrimoineperdu**, le 11/07/2011 à 20:18

Oui, il ne me reste plus qu'à trouver cent mille euros! difficile pour un chomeur mais il faut être optimiste, merci pour cette réponse clair.